

Département

Des Pyrénées-Orientales

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 066-216601831-20240411-2024_07-DE

S²LO

De la Commune de SAINT MARSAL

Membres du C.M.

En exercice : 6

Présents : 5

Suffrages exprimés : 6

Séance du 06 avril 2024

Date de la convocation :
26 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le six avril à dix heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : METIVIER Guy, BONNEFOY Daniel, CHANTREL Magali, LLABOUR Fabrice, VILLELONGUE Huguette

Absent excusé : BABYLON Martine a donné procuration à CHANTREL Magali
M. BONNEFOY Daniel a été nommé secrétaire de la séance.

Délibération n°2024-07 :
Budget primitif 2024

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 283 652,68 €

Recettes de fonctionnement : 283 652,68 €

Dépenses d'investissement : 385 299,27 € dont 38 613,00 € de reste à réaliser 2023

Recettes d'investissement : 385 299,27 €

Vu le projet de budget primitif 2024, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le budget primitif 2024 arrêté comme suit :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

Dépenses de fonctionnement : 283 652,68 €

Recettes de fonctionnement : 283 652,68 €

Dépenses d'investissement : 385 299,27 € dont 38 613,00 € de reste à réaliser 2023

Recettes d'investissement : 385 299,27 €

.....
Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire
Guy METIVIER



Acte rendu exécutoire
Après remise en Préfecture